

**Procès-verbal provisoire de la réunion d'un groupe de travail tenue le samedi 29 juillet 2017 à 8h30 à Houdeng-Goegnies.**

**Présents:** Xavier SWERTVAEGHER, Président – Bernard POLLAK - Pierre LEDENT, secrétaire

**Invités :** /

**Excusé :** Mike SARRAZIJN –

## **Calendriers par catégories**

Pour l'ensemble des catégories, une formule déterminant le champion de Belgique est définie.

Pour la mise en place des calendriers, les clubs sont davantage mis à contribution, conformément à leurs demandes.

Plus de liberté est laissée aux clubs pour trouver des solutions.

Pour les U24, en règle générale, c'est le club qui reçoit qui choisit le moment de jouer.

Néanmoins, des exceptions seront à envisager pour les clubs qui ne jouent pas en SL ainsi que l'entente et à des demandes spécifiques. La CSWP analysera en temps opportun les demandes particulières.

Rappel sera fait aux clubs concernant la date du 11/08 pour le bouclage des calendriers.

## **U24**

La CSWP décide de limiter la participation à cette catégorie aux joueurs ayant 15 ans accomplis. Par match 3 joueurs plus âgés que U24 pourront prendre part.

## **Ententes**

Afin de permettre l'encodage des équipes dans le système WP On Line, une liste nominative sera sollicitée aux clubs constituant des ententes. Une licence « fictive » doit être créée pour permettre leur attachement à une équipe entente.

## **U13 – U11**

Cette saison, il y aura deux champions de Belgique en catégorie U11.

Lors de la réunion du 2 septembre, la CSWP présentera le nouveau système de tournoi. Ainsi que la nouvelle catégorie U11 à 6 contre 6. Reste une question à clarifier sur l'ajout d'une règle pour la catégorie 6/6 (ex : 2m) ou non. La Commission Sportive sollicitera les participants au groupe de travail jeunes.

## **Journées réservées**

La CSWP sera attentive à conserver les dates (essentiellement les dimanches) des we réservés.

## **Préparation de la réunion du 02-09-2017**

La CSWP relancera les clubs afin de respecter la date du 11/08/2017 pour la clôture des modifications aux calendriers. Après cette date, les modifications seront payantes conformément aux règles en vigueur.

La CSWP présentera les nouvelles formules U11 U13 et abordera le Gentlemen agreement avec les coaches des clubs U24 présents.

Le Secrétaire préparera d'ici là une dernière mouture du manuel polo saison 2017-18 ainsi qu'une première mouture du manuel WPOnLine

<b>RÉDACTION</b>	<b>APPROBATION</b>
<b>02-08-2017</b>	<b>30-11-2017</b>

## Périodes de transfert

La CSWP est attentive aux périodes calendrier autorisées par les fédérations régionales et par la FRBN qui ne sont malheureusement pas en adéquation. Il est clair que pour des transferts d'une fédération régionale à l'autre, la question ne se posera pas. La CSWP est en attente de communication de situation problématique.

Dans tous les cas, la CSWP sollicitera la VZF afin d'uniformiser les périodes de transfert spécifique au WP.

## Equipe nationale Loulé

La CSWP tient à féliciter les joueurs, coach et arbitres ayant pris part au tournoi de Loulé-Portugal. Non seulement pour leurs prestations dans les conditions que nous connaissons, mais surtout pour le sérieux et l'image qu'ils ont pu montrer de notre pays.

## Préparation de la réunion inter commission du 30-08-2017

Le Président résume les points que la CSWP abordera à cette réunion.

## Courriers divers

La CSWP prend connaissance des mails reçus :

- CNT : la durée des rencontres U24 : 4x8min
- RBP : demande de prolongation du délai pour trouver une solution au problème de conformité de la piscine. Accordée.
- Zomergem : coupe de Belgique et Licences : La CSWP proposera au Comité Directeur la règle d'inscription suivante :
  - o Le club doit être reconnu par une des trois instances (VZF, FFBN, FRBN)
  - o Tous les joueurs prenant part à la Coupe de Belgique doivent être assurés comme pratiquants le WP
  - o Droit d'inscription majoré pour les équipes de joueurs non licenciés.

Fin de la réunion : 12h30

**Le rapporteur,  
Xavier SWERTVAEGHER**

<b><u>Prochaine réunion :</u></b> <b>Jeudi 31-08-017 – 18h30 – Bruxelles, Bureau Fédéral</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------

---

<b>RÉDACTION</b>	<b>APPROBATION</b>
<b>02-08-2017</b>	<b>30-11-2017</b>

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : [secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be](mailto:secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be)